



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 26 septembre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2012**

**CM-201209203 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 septembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 septembre 2012

**2 Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2012

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance de la Commission de circulation du 7 août 2012

**5 Rapports des services**

5.1 Modification du calendrier du conseil pour déplacer la séance du mercredi 31 octobre 2012 au mardi 30 octobre 2012

5.2 Désigner monsieur Carlos Lopez en remplacement de madame Danielle Dupuis à titre de responsable de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat (PAH) auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de le nommer à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ

- 5.3 Modification à la signalisation sur les avenues Lesage, Marien et Hinton
- 5.4 Demande d'accréditation de l'organisme « Au pignon de l'Est » à titre d'organisme communautaire
- 5.5 Mandat à la SRLPAT pour l'organisation des activités de dépouillement d'arbre de Noël et du patinage de Noël
- 6 Règlements**
- 6.1 Règlement 713-88 - Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier la note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnements obligatoires - Adoption
- 6.2 Règlement 739-7 - Règlement modifiant le règlement 739 – *Règlement sur les nuisances et le bon ordre* – et ses amendements afin de clarifier la formulation de l'article 25D.6, lequel traite des assemblées, défilés ou attroupements sur le domaine public - Adoption
- 6.3 Règlement 24-2012 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est - Présentation
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Obtention d'un mandat pour l'octroi d'un contrat de courtage pour la location des espaces vacants du 4<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville à M. Georges Mercier de RE/MAX Cité inc.
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Demande d'aide financière des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du jour du Souvenir – 1 075 \$
- 10.2 Prêt de la salle 2 du Centre récréatif Édouard-Rivet à la Maison Dalauze
- 10.3 Don à madame Hélène Turcot, citoyenne de Montréal-Est pour son stage international en réadaptation physique au Sénégal à l'hiver 2013 – 200 \$
- 10.4 Prêt de l'autobus de la Ville de Montréal-Est au service de garde de l'école Saint-Octave pour la réalisation d'activités à l'automne 2012
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens
- Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2012**

**CM-201209204 2.1**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201209205 3.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 26 septembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DES COMMISSIONS 4**

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 7 AOÛT 2012**

**CM-201209206**

4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la séance de la Commission de circulation du 7 août 2012.

---

## **RAPPORT DES SERVICES**

**5**

---

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DU CONSEIL POUR DÉPLACER LA SÉANCE DU MERCREDI 31 OCTOBRE 2012 AU MARDI 30 OCTOBRE 2012**

**CM-201209207**

5.1

Considérant que la séance du 31 octobre 2012 correspond à la fête de l'Halloween;

Considérant qu'il y a lieu de déplacer cette séance au 30 octobre 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De modifier le calendrier des séances du Conseil de la Ville de Montréal-Est pour déplacer la séance du mercredi 31 octobre 2012 au mardi 30 octobre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉSIGNER MONSIEUR CARLOS LOPEZ EN REMPLACEMENT DE MADAME DANIELLE DUPUIS À TITRE DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES PROGRAMMES DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH) AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) ET DE LE NOMMER À TITRE D'INSPECTEUR ACCRÉDITÉ PAR LA SHQ**

**CM-201209208**

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est est partie à l'entente concernant les programmes de l'amélioration de l'habitat;

Considérant que la Ville est également partie à l'entente de gestion concernant l'administration desdits programmes;

Considérant que monsieur François Méryneau et madame Danielle Dupuis ont été nommés responsables de l'application desdits programmes (CM-200902034);

Considérant qu'une modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat désignait monsieur François Méryneau à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ;

Considérant qu'il y a lieu de retirer le nom de madame Danielle Dupuis à titre de responsable de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le nom de monsieur Carlos Lopez à titre de responsable de l'application desdits programmes ainsi qu'à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner monsieur Carlos Lopez en remplacement de madame Danielle Dupuis à titre de responsable de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat (PAH) auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de le nommer inspecteur accrédité par la SHQ.

**ADOPTÉE L'UNANIMITÉ**

---

### **MODIFICATION À LA SIGNALISATION SUR LES AVENUES LESAGE, MARIEN ET HINTON**

**CM-201209209**

5.3

Considérant les recommandations favorables de la Commission de circulation à l'effet de modifier le plan de signalisation routière de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer les modifications suivantes:

- De remplacer, du côté ouest de l'avenue Lesage, entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame, les panneaux "Interdiction de stationner en tout temps" par des panneaux "Interdiction de stationner le lundi de 9 h à 12 h";
- D'ajouter, du côté ouest de l'avenue Marien, entre les rues Sherbrooke et Ontario, un panneau "Signal avancé pour camion" et un panneau "Sortie de camion";
- D'ajouter un panneau "Défense de stationner d'ici au coin" du côté nord-est de la sortie de la résidence de la sclérose en plaques sur l'avenue Hinton.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier le plan de signalisation routière de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer les modifications suivantes:

- De remplacer, du côté ouest de l'avenue Lesage, entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame, les panneaux "Interdiction de stationner en tout temps" par des panneaux "Interdiction de stationner le lundi de 9 h à 12 h";
- D'ajouter, du côté ouest de l'avenue Marien, entre les rues Sherbrooke et Ontario, un panneau "Signal avancé pour camion" et un panneau "Sortie de camion";

- D'ajouter un panneau "Défense de stationner d'ici au coin" du côté nord-est de la sortie de la résidence de la sclérose en plaques sur l'avenue Hinton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'ORGANISME "AU PIGNON DE L'EST" À TITRE D'ORGANISME COMMUNAUTAIRE**

**CM-201209210** 5.4

Considérant qu' « Au pignon de l'est » a déposé les documents concernant leur demande d'accréditation à la Ville de Montréal-Est;

Considérant la nature du champ d'intervention de l'organisme qui est l'aide à la personne;

Considérant que l'organisme répond aux besoins des citoyens de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'organisme sera classé "Organisme communautaire de catégorie A".

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'accorder l'accréditation de l'organisme "Au pignon de l'est" qui sera classé "Organisme de catégorie A".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT À LA SRLPAT POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL ET DU PATINAGE DE NOËL**

**CM-201209211** 5.5

Considérant que la Ville invite annuellement les enfants de 10 ans et moins à son dépouillement d'arbre de Noël et au patinage de Noël;

Considérant que la Ville désire que la Société ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles, gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet, organise les deux événements en partenariat avec la Ville;

Considérant que le projet déposé devra être amendé à la satisfaction de la Ville, et que le budget demandé, soit 7 780 \$ plus taxes est approuvé.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De mandater la SRLPAT pour organiser, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'activité du dépouillement d'arbre de Noël et du patinage de Noël le dimanche 16 décembre 2012;

D'approuver le transfert de 2 237 \$;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 6

---

**RÈGLEMENT 713-88 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA NOTE 20 POUR AUTORISER UN LOGEMENT DANS UNE CAVE ET NON DANS UN SOUS-SOL ET QUE CE LOGEMENT NE SOIT PAS CONSIDÉRÉ POUR LE CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT OBLIGATOIRES - ADOPTION**

**CM-201209212** 6.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 713-88 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - *Règlement de zonage*- et ses amendements afin de modifier la note 20 pour autoriser un logement dans une cave et non dans un sous-sol et que ce logement ne soit pas considéré pour le calcul du nombre de cases de stationnement obligatoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 739-7 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LA NUISANCE ET LE BON ORDRE – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CLARIFIER LA FORMULATION DE L'ARTICLE 25D.6, LEQUEL TRAITE DES ASSEMBLÉES, DÉFILÉS OU ATTOUPEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC - ADOPTION**

**CM-201209213**

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 739-7 - Règlement modifiant le règlement 739 - *Règlement sur la nuisance et le bon ordre* - afin de corriger l'article 25D.6

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - PRÉSENTATION**

**CM-201209214**

6.3

Madame la conseillère Monique Major présente aux membres du Conseil et au public présent le projet de règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*. À cet effet, elle explique que le code a pour objet:

- d'assurer l'adhésion des employés municipaux aux principales valeurs de la Ville;
- de prévoir l'adoption de règles déontologiques pour les employés municipaux;
- de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Elle énonce également que le règlement respecte les obligations prévues à la Loi puisqu'on y retrouve les valeurs suivantes :

- l'intégrité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les élus, les autres employés de la municipalité et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité;
- l'honneur rattaché aux fonctions de l'employé;

Elle spécifie que le règlement identifie également les règles qui doivent guider la conduite de l'employé pendant et après son emploi. Ces règles ont pour objectifs de prévenir :

- toute situation où l'intérêt personnel d'un employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Finalement, elle indique qu'un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**OBTENTION D'UN MANDAT POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE COURTAGE POUR LA LOCATION DES ESPACES VACANTS DU 4E ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE À M. GEORGES MERCIER DE RE/MAX CITÉ INC.**

**CM-201209215**

7.1

Considérant qu'il y aurait lieu de louer les locaux du 4e étage de l'Hôtel de Ville;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de donner un contrat de courtage;

Considérant qu'un courtier a été approché et que celui-ci offre un contrat d'une année;

Considérant que la rétribution de celui-ci sera versée sous forme de commission;

Considérant que cette commission sera établie ainsi:

- commission représentant la valeur d'un mois de loyer si le bail est d'une durée de 12 mois et moins;
- commission représentant 6 % de la valeur totale du loyer pour un bail de 24 mois;
- commission représentant 5 % de la valeur totale du loyer pour un bail de 36 mois et plus;

Considérant que l'ensemble de la publicité, de la recherche de locataires et de la visite des lieux incombent au courtier;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Ville d'effectuer une enquête de crédit, si elle le désire, lorsque le courtier propose un locataire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy, à donner un mandat de courtage pour la location des espaces vacants du 4<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville, selon les modalités établies plus haut;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8**

---

**PERSONNEL 9**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR – 1 075 \$**

**CM-201209216 10.1**

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada dans le but de les aider à organiser les cérémonies du jour du Souvenir et de nourrir plus de 300 cadets en servant des beignes, fruits, chocolat chaud, jus, etc. afin que ces jeunes puissent tenir le coup lors de cette journée;

Considérant qu'il y a également le joueur de cornemuse à payer;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le dimanche 11 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De contribuer à la réalisation des cérémonies du jour du Souvenir par le versement d'un don 1 075 \$ aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE LA SALLE 2 DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET À LA MAISON DALAUZE**

**CM-201209217 10.2**

Considérant que la Maison Dalauze est une ressource d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence;

Considérant que la Maison Dalauze est située à Montréal-Est;

Considérant qu'il s'agit d'un organisme accrédité de catégorie B par la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le prêt de la salle 2 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le dépouillement d'arbre de Noël à une date à être déterminée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON À MADAME HÉLÈNE TURCOT, CITOYENNE DE MONTRÉAL-EST, POUR SON STAGE INTERNATIONAL EN RÉADAPTATION PHYSIQUE AU SÉNÉGAL À L'HIVER 2013 - 200 \$**

**CM-201209218 10.3**

Considérant que madame Turcot est une résidente de Montréal-Est;

Considérant que madame Turcot a été acceptée dans ce projet;

Considérant que madame Turcot doit effectuer une collecte de fonds de 3 900 \$ pour participer à ce stage.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à madame Hélène Turcot pour son stage de sept semaines en réadaptation physique au Sénégal à l'hiver 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS À L'AUTOMNE 2012**

**CM-201209219 10.4**

Considérant que les responsables du service de garde de l'école Saint-Octave nous ont fait parvenir une demande pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues lors des journées pédagogiques de l'année scolaire 2012-2013, soit pour 9 activités;

Considérant que lorsque le service de garde organise des sorties, les jeunes de l'école qui y assistent paient la journée du service de garde et paient également un coût pour la sortie étant donné que les services de garde doivent s'autofinancer;

Considérant que le gouvernement subventionne une partie des frais des ressources humaines pour cette journée et que cette subvention est accordée en fonction du ratio d'enfants qui se présentent au service de garde lors des journées pédagogiques;

Considérant que les jeunes ne devraient assumer que les coûts de la sortie si la Ville consent à prêter l'autobus;

Considérant également que le service de garde de l'école Saint-Octave ne fait pas partie de nos organismes accrédités, mais que l'école a droit à la gratuité pour l'autobus selon la *Politique de reconnaissance des organismes*;

Considérant que la demande du 18 septembre a été annulée parce qu'elle n'avait pu être présentée lors de la séance du Conseil d'août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville pour l'activité au Cinéma Lacordaire le 21 novembre 2012;

Pour l'activité du 23 octobre, soit la visite au Jardin botanique, la Ville paie la location d'un autobus pour permettre au service de garde de l'école Saint-Octave de tenir cette activité;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201209220**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---